

## **Motion 1626**

### **Communaux d'Ambilly : oui, mais avec un réseau de transports publics et privés performant**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- le potentiel exceptionnel en terme de logements que représente le périmètre d'aménagement coordonné (PAC) Mon Idée – Communaux d'Ambilly (MICA), d'ailleurs clairement identifié dans le plan directeur cantonal ;
- les nombreuses craintes exprimées par les riverains et les communes concernées, en particulier s'agissant de l'accessibilité des futurs habitants, commerçants et visiteurs au site ;
- la nécessité de trouver des solutions pour le trafic pendulaire transitant éventuellement dans ce secteur ;
- que la Constitution garantit le libre choix du mode de transports et contient un certain nombre de mesures dans ce cadre concernant tant le trafic public que privé ;
- que le dossier fait actuellement l'objet d'une mise à l'enquête publique concernant le déclassement des « Communaux d'Ambilly », situé en zone villas, en zone de développement 3 et en zone de bois et forêts ;
- que, hormis le volet logements qui concentre toutes les énergies, les critères généraux d'aménagement appliqués dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur cantonal, qui comprennent l'accessibilité par des transports collectifs performants et des connexions faciles avec le réseau routier, sont pour le moment traités de façon générale et évasive (mentionnons à ce titre le programme cadre du Comité de pilotage qui prévoit que « le vélo aura une carte importante à jouer »...), cela malgré le dépôt très récent par le Conseil d'Etat d'un projet de loi adoptant le plan de réservation de site routier en vue de la réalisation des voies publiques d'accès aux Communaux d'Ambilly ;
- que le succès d'un tel projet passe par un soutien aussi large que possible, nécessitant de répondre aux craintes les plus légitimes en amont ;

- qu'il s'agit d'un projet d'envergure régionale qui nécessite une planification et une densification qui tiennent compte de toutes les spécificités et de toutes les implications qu'il aura directement sur et autour du site MICA, mais également en amont et en aval du site,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier rapidement toutes les variantes possibles destinées à répondre aux besoins de mobilité que la réalisation du PAC MICA induira ;
- à étudier en particulier le coût, la faisabilité et les conséquences de la réalisation d'une extension du réseau de trams depuis la rue de Genève, à travers les Communes d'Ambilly, jusqu'à Puplinge et au-delà, comprenant la création de parkings d'échange (P + R) pour permettre le transfert modal du trafic journalier en provenance de toute la partie est du canton et des régions transfrontalières situées au-delà des douanes de Cara, Monniaz, Veigy et autres ;
- à envisager et apprécier pareillement les développements et améliorations nécessaires du réseau routier ;
- à proposer au Grand Conseil et dans les délais les plus brefs les mesures permettant la concrétisation de ces infrastructures devant impérativement être mises en œuvre de concert avec la réalisation de nouveaux logements.